



## Renouvellement de titre de séjour « commerçant »

Par **sar11**, le **22/03/2012** à **22:32**

Bonjour,

Je suis algérienne, gérante et associée majoritaire d'une société SARL. Je viens d'avoir mon premier titre de séjour « commerçant » qui expire fin octobre 2012. Ce que je souhaiterais savoir qu'elles sont les pièces à fournir concernant les ressources pour renouveler ma carte. Dois-je me contenter seulement du bilan de la société ou faut-il me déclarer salarié pour avoir toutes les chances de mon côté. Je précise que jusqu'à ce jour je ne me suis pas déclarée salarié puisque les récépissés que j'ai eu ne m'y autorisaient pas. Merci d'avance.

Par **chris\_idv**, le **26/03/2012** à **11:33**

Bonjour,

Vous répondez en quelque sorte vous même à votre propre question: vous ne pouvez pas pour le moment être salariée en France.

Vous pouvez par contre évoquez cette option dans le cadre du renouvellement de votre titre de séjour.

En tout état de cause c'est votre autonomie financière en France qui conditionnera la réponse de l'administration: si votre SARL vous permet de subvenir à vos besoins financiers en France (peu importe que vous soyez salariée ou non) votre titre de séjour devrait être renouvelé sans

problème.

Cordialement,

Par **sar11**, le **26/03/2012** à **17:30**

Bonjour Chris,

Je vous remercie infiniment de votre réponse, et vous demande une petite précision. Avec mon titre de séjour « commerçant », je n'ai pas donc le droit d'être salariée dans ma société. À partir de quel moment je peux être gérante salariée ? Merci d'avance de votre réponse.

Par **CHAKIB\_INFO**, le **26/07/2012** à **23:31**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que sar11 et de nationalité Algérienne,

J'aimerais bien savoir, ils veulent dire quoi avec "extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours de trois derniers mois"?

Actuellement, je ne suis pas déclaré comme salarié, et je n'ai aucune rémunération contre mon travail de gérant minoritaire (en tenant compte, que mon premier renouvellement de carte de séjour commerçant aura lieu le mois de novembre.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **EURL uni**, le **26/12/2012** à **23:52**

bonsoir Chakib,

alors ton renouvellement de titre de séjours comment s'est passé, moi aussi je suis dans la même situation, merci par avance,

Salah